



Non fourniture de document

Par **warnier**, le **11/07/2009** à **07:44**

Bonjour, j'ai demandé par lettre recommandée à mon locataire de me fournir une attestation d'assurance pour l'immeuble que je leur loue. Courrier a été adressé il y a plus d'un mois et sans réponse à ce jour. Non me conseille de déposer un référé au tribunal. À cela s'ajoutent des problèmes de paiement de loyer. Par contre, il y a une caution solidaire prévue au bail. Quelles démarches faut-il entreprendre ? Merci de votre réponse.

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **22:28**

Bonjour, La LRAR ne vous permet pas d'assigner pour la résiliation judiciaire du bail. En effet, la mise en demeure doit être un commandement extra-judiciaire, c'est-à-dire délivré par un huissier de justice obligatoirement. Par conséquent, adressez-vous à un huissier de justice qui délivrera un commandement pour défaut d'assurance et un commandement de payer les loyers qu'il dénoncera à la caution afin d'obtenir une condamnation solidaire.